

5298



**ZONE DE POLICE
SUD-LUXEMBOURG**

AUBANGE | MESSANCY | MUSSON | SAINT-LÉGER

PRÉSENTS :

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE POLICE

SÉANCE DU 18.08.2022

Bourgmestre d'Aubange	M. KINARD
Président du Conseil de Police:	
Bourgmestres Messancy, de Musson et de Saint-Léger,	MM. KIRSCH, RONGVAUX
Membres du collège de police:	Mme GUILLAUME
Conseillers de Police:	AUBERTIN, BIORDI, BODELET, CAREME, FECK, LANOTTE, LARDOT, LENTINI, LICHTFUS, LORGE, LUCAS, MARMOY, MULLER, PONCELET, RONGVAUX, ROSMAN, THOMAS
Chef de Corps:	Commissaire Divisionnaire Philippe DENEFFE
Secrétaire de zone:	Mlle PETIT
Excusés	BIORDI – CAREME – FECK – LANOTTE – LENTINI - LICHTFUS
Absents	

Séance publique

1. Approbation du compte rendu du conseil de police du 07.06.2022.

Il n'y a aucune observation sur le procès-verbal de la réunion du conseil de police du 07.06.2022. Il est approuvé par les membres du conseil de police, signé par le président et la secrétaire de zone.

2. Marché public : Choix de la procédure de passation et fixation des conditions pour un marché de services ayant pour objet le « Renouvellement du portefeuille des assurances de la Zone de Police Sud-Luxembourg ».

LE CONSEIL DE POLICE,

Attendu le courrier recommandé de la compagnie d'assurance Ethias nous informant résilier notre police d'assurance numéro traitant les accidents du travail, car la compagnie n'est plus en mesure de maintenir notre police d'assurance du travail aux conditions actuelles. En effet, le rapport entre les primes payées et les sinistres déboursés par Ethias montre un résultat négatif ;

Attendu le courrier recommandé de la compagnie P&V nous informant que le groupe va réduire ses activités d'assurance pour les clients du secteur public, ce qui a pour effet de ne pas continuer les assurances suivantes :

- Responsabilité objective civile incendie et explosion ;
- Responsabilité civile et juridique : RC Bloc

Attendu que les trois assurances précitées prennent fin à la date du 31.12.2022 à 24hrs ;

Attendu que nous devons renouveler l'ensemble de nos assurances en 2023 avec une prise d'effet le 01.01.2024 à 0hrs ;

Attendu qu'il est donc préférable de renouveler l'ensemble des assurances cette année au lieu de scinder l'exercice en deux temps ;

Considérant le cahier des charges et l'avis de marché relatifs au marché "RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA ZONE DE POLICE SUD-LUXEMBOURG" établi par la Zone de Police Sud-Luxembourg. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure concurrentielle avec négociation;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;
A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le cahier des charges et l'avis de marché pour le marché relatif au "RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA ZONE DE POLICE SUD-LUXEMBOURG", établi par Zone de Police Sud-Luxembourg. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Article 2 :

D'approuver le marché sur une période de 4 ans ;

Article 3 :

De choisir la procédure concurrentielle avec négociation comme mode de passation du marché relatif au renouvellement du portefeuille d'assurances de la Zone de Police Sud-Luxembourg et de soumettre le marché à la publicité européenne ;

3. Prise de connaissance rapport de visite de contrôle du comptable spéciale, effectué par le commissaire d'arrondissement.

Monsieur le commissaire d'arrondissement a effectué un contrôle du receveur régional.

Aucune remarque n'est à formuler.

Le Conseil de police acte la prise de connaissance de ce rapport.

4. Autorisation de procéder à l'ouverture d'une place de Commissaire de Police dans un prochain cycle de mobilité

LE CONSEIL DE POLICE,

Considérant que cadre des officiers n'est pas suffisant étant donné que les deux derniers commissaires partis en retraite n'ont pas été remplacés ;

Vu la nécessité de renflouer le personnel d'encadrement chargé d'épauler la Direction de la Zone et donc d'ouvrir un emploi de Commissaire de Police ;

Autorise :

La Zone de Police Sud-Luxembourg à procéder à la communication d'une vacance d'emploi pour un Commissaire de Police au sein de la direction à une prochaine mobilité. S'il n'y a pas de candidat, la présente délibération reste valable pour un an.

5. Autorisation de procéder à l'ouverture de trois places d'INP de police ;

LE CONSEIL DE POLICE,

Vu la circulaire GPI 15 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police locale ;

Considérant la nécessité d'étoffer le cadre des Inspecteurs de Police au sein de la Zone ;

Décide :

De procéder à l'ouverture de trois vacances d'emploi INP « Service Intervention ».

S'il n'y a pas de candidat, la présente délibération reste valable jusqu'à ce que les candidats soient nommés à ce poste, pour l'année 2022.

6. Autorisation de procéder à l'ouverture d'une place d'INPP pour le service SER.

LE CONSEIL DE POLICE,

Considérant la nécessité d'étoffer le cadre des OPJ, chefs d'équipe au sein du service d'Enquête et de Recherche de la Zone ;

Eu égard à la multiplication des domaines spécifiques qui doivent être pris en charge par ce service ;

Considérant le besoin de la zone en inspecteurs principaux de police au sein du service d'Enquête et de Recherche de la zone ;

AUTORISE :

La Zone de Police Sud-Luxembourg à procéder dans un cycle de mobilité 2022 à la communication d'une vacance d'emploi pour un INPP pour le service SER « Service d'enquête et de recherche ». S'il n'y a pas de candidat, la présente délibération reste valable pour les différents cycles de mobilité jusqu'à attribution du poste vacant.

Par le Conseil de Police ;

La Secrétaire ,
(s) Tiffany PETIT

Le Président,
(s) François KINARD

Approuvé en séance du
19.09.2022

La Secrétaire,
Tiffany PETIT

Le Président,
François KINARD